



# REGLEMENT INTERIEUR

---

## I. Présence et assiduité :

1. Les élèves doivent respecter **les horaires fixés**
2. L'assiduité aux cours est indispensable pour **l'apprentissage** des techniques des pas de danse mais surtout pour **la préparation du gala** de fin d'année de l'école de danse.
3. En conséquence, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence régulière et injustifiée (sauf motif d'une présentation médicale)
4. Si, pour des raisons personnelles, les parents devraient déposer leurs enfants bien à l'avance, il leur est demandé de bien vouloir **en aviser le professeur** de danse 2 Heures avant le début du cours par téléphone. De même, s'ils devraient les récupérer bien en retard (délai de 15 minutes)
5. Les élèves doivent se présenter à chaque cours munis **d'un dress code ORI HEITIARE TAHITI**, d'une petite serviette pour son hygiène et de sa bouteille d'eau (ou gourde).

## II. Respect des lieux :

1. Les élèves sont tenus de respecter les lieux propres (vestiaires, salle de danse...etc)
2. Les élèves sont tenus de se déchausser avant d'entrer dans la salle de danse,
3. La consommation de nourriture et de sodas est interdite dans l'enceinte de la salle de danse
4. Les élèves sont tenus de respecter le personnel administratif et technique des lieux ou des structures d'accueil

### III. Inscriptions et adhésions :

1. Au moment de l'inscription, les élèves doivent présenter :
  - Un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de la danse
  - La fiche de renseignement dûment remplie
  - La fiche d'autorisation de droit à l'image
2. **L'adhésion annuelle : 50 euros** (obligatoire à l'inscription)
3. **Les tarifs des cours :**
  - Tarif trimestriel (3 mois) : **90 euros**
  - Tarif annuel (9 mois) : **270 euros**
4. **Inscriptions tarifs « famille » :**
  - Si 2 ou 3 membres, de la même famille, inscrits aux cours de danse, le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> membre aura droit à une réduction de 10 euros sur le trimestre soit 80 euros et sur l'année soit 240 euros

#### 5. Régularisation :

L'adhésion à l'association ainsi que les cotisations aux cours de danse et de ukulele se feront **en ligne sur assoconnect Ori Heitiare Tahiti par virement bancaire uniquement**

### IV- Lieux et Horaires : voir fiche d'inscription

- Les élèves sont tenus d'arriver au moins 15 minutes avant le début de la séance, pour se changer et pour s'assouplir ou s'étirer avant le début du cours...

### V. Evènements importants de l'école de danse Ori Heitiare Tahiti

L'école de danse Ori Heitiare Tahiti **participera aux 3 évènements les plus importants** de l'année :

- La Rose Polynésienne au mois **d'octobre 2022** (9 ou 16 octobre)
- Le Téléthon au début du mois de **décembre 2022** (3 ou 10 décembre)
- Le Gala de l'association OHT en début du mois **de juillet 2023** (01 ou 08 juillet).

🇫🇷 **Un week-end de cohésion** sera organisé le 17-18 juin ou le 24-25 juin 2023. Le lieu sera communiqué ultérieurement

### VI. Le Gala de l'école de danse Ori Heitiare Tahiti

Le thème du gala est « La réjouissance de la grande fête de juillet ».

Chaque élève devra s'approprier du thème du gala, de la chorégraphie aux pas de danse, de la confection des costumes au décor de la scène...l'authenticité de la grande fête du Heiva.

Coût budgétaire à prévoir entre 100 à 200 euros pour les costumes au gala

### VII. Voyage culturel en Polynésie Française

En partenariat avec Air Tahiti Nui et Agence Havas Voyage de Toulouse, un voyage culturel sera organisé en juillet 2023 en Polynésie Française. Une pré-inscription se fera dès la rentrée de septembre 2022.

Fait et valoir ce que droit le 16 août 2022



**Le Président de l'association « Ecole de Danse Ori Heitiare Tahiti » ETAETA Eddy**